Les enseignants de S.E.S. du lycée

les S.E.S., suite à la perte

Tout d’abord, la réforme s’est traduite par des pertes d’heures pour

Courrier à l’attention de :

M. l’inspecteur d’académie de S.E.S.

M. L’inspecteur général-doyen de S.E.S.
Sous couvert du chef d’établissement

 , le 17/10/2019

Objet : Effets de la réforme du lycée sur la situation des S.E.S. dans notre lycée

Monsieur,

Nous souhaitons attirer votre attention sur les conséquences qu’ont eues la réforme du lycée sur la

situation des S.E.S. au lycée, ainsi que sur nos conditions de travail quotidiennes. En effet, celles-ci se

sont dégradées suite à la réforme.

des heures prévues pour les travaux personnels encadrés, et à la perte d’heure en Première. Le second
poste de S.E.S. a été menacé d’une restriction horaire drastique, et cela nous a conduit à demander à

intervenir de façon systématique en enseignement moral et civique en classe de Première. Nous

assurons actuellement l’EMC sur la quasi-totalité des classes de Première générale et technologique,
soit 7 classes, à raison d’une demi-heure annuelle. Si l’on ajoute à cela les effets de la généralisation

des S.E.S. en Seconde (ce qui en soit est une bonne chose), cela a eu pour conséquence de démultiplier

le nombre d’élèves que nous prenons en charge. En effet, nous pouvons voir jusqu’à 200 élèves
différents par semaine, ce qui représente une augmentation considérable par rapport à l’année

précédente,  ainsi  qu’une  démultiplication  du  nombre  de  groupes  que  nous  voyons  une  durée

inférieure ou égale à 1H30 par semaine. Outre la difficulté de mémoriser des prénoms et la charge

mentale supplémentaire, cela rend évidemment très compliqué  de nouer une véritable relation

pédagogique suivie avec ces élèves, ainsi que de différencier notre pédagogie.

 De plus, la perte d’heures en effectifs réduits ou en co-enseignement nous conduit à réduire
considérablement la pratique des méthodes actives, pourtant favorables à l’implication des élèves et

à leur acquisition de connaissances et de savoir-faire (utilisation des salles informatiques, travail de

recherche documentaire, travail en groupes, travaux dirigés sur l’acquisition des méthodes et des
savoir-faire statistiques…).

De même, la démultiplication du nombre de classes nous conduit à renoncer à nous investir

dans des projets qui pourraient contribuer à renforcer la place des SES dans la formation des élèves :

par exemple, il devient très compliqué d’envisager de mener des projets d’éducation aux médias sur
le long terme dans un contexte de réduction de moyens horaires, et de fléchage de l’accompagnement

personnalisé sur l’accompagnement à l’orientation des élèves.

Ensuite, le flou règne quant aux épreuves de baccalauréat de Première. A ce jour, nous n’avons

toujours  pas  accès  à  la  banque  de  données  de  sujets  du  baccalauréat  pour  les  élèves  qui

abandonneront la spécialité SES entre la Première et la Terminale. Cela rend d’autant plus compliqué

et incertain le travail de formation des élèves à ces épreuves : en effet, nos pratiques pédagogiques

sont habituellement construites de manière à maximiser les chances de réussite des élèves aux

épreuves de baccalauréat. Or il devient très difficile de le faire pour chaque chapitre, puisque nous

n’avons aucune idée des sujets précis sur lesquels les élèves pourront être interrogés.

De plus, si les épreuves en venaient à être corrigées par un collègue différent de celui qui suit

les élèves au quotidien, cela pourrait être source de difficultés : en effet, un seul collègue a en charge

la spécialité SES en Première, et l’autre n’a donc pas enseigné le nouveau programme. Or il est toujours
difficile de cibler précisément le degré d’exigence à avoir vis-à-vis des élèves lorsqu’on n’enseigne pas

le programme considéré.

Par ailleurs, on peut noter des difficultés considérables relatives à l’application des nouveaux

programmes. En Seconde, le premier chapitre introductif aux S.E.S. peine à intéresser les élèves,

puisqu’il met au cœur des apprentissages des enjeux épistémologiques qu’il est difficile de réellement
saisir lorsqu’on n’a jamais étudié la sociologie, la science politique ou l’économie. Par ailleurs, en
Première, l’étude du marché en concurrence parfaite pose des difficultés considérables, de par sa

technicité très forte. La bonne maîtrise du modèle de marché en concurrence parfaite suppose la

compréhension des hypothèses qui fondent le modèle, ce qui est extrêmement chronophage à

présenter aux élèves. De plus, la maîtrise de la compréhension et de la construction des courbes d’offre
et de demande suppose là aussi d’y consacrer un temps très conséquent en classe, ce qui est

incompatible avec le fait de traiter l’intégralité du programme. La présentation de la sous-optimalité
de l’équilibre de monopole est elle aussi source de difficultés de compréhension considérables chez

les élèves (ce point pose d’ailleurs problème aux étudiant-e-s en économie dans l’enseignement
supérieur, même lorsqu’ils ont déjà par ailleurs des acquis en économie). Ces difficultés posent

problème du point de vue de la transmission pédagogique, mais nous nous inquiétons aussi sur les

répercussions qu’elles auront sur les effectifs en Terminale

 Enfin, nous notons que la réforme accroît très fortement l’hétérogénéité des classes, dans un
sens négatif. Cela est dû d’une part aux effets de celle-ci la motivation des élèves : les premières notes

étant désormais tombées en Première, plusieurs élèves qui ont eu des mauvais résultats montrent dès

aujourd’hui des signes inquiétants de désinvestissement. Il faudra donc désormais gérer le cas de ces
élèves qui ont décidé dès le mois d’octobre qu’ils ne choisiront pas de continuer S.E.S. en Terminale.

A moins que la stratégie à adopter ne soit de « surnoter » les élèves pour les encourager à continuer

la discipline ? Telle n’est pas notre conception de l’évaluation. Mais cette hétérogénéité est aussi une

conséquence de la disparition des maths du tronc commun : les écarts entre les élèves qui suivent la

spécialité maths et celles et ceux qui ne l’ont pas choisie se font particulièrement sentir sur les

chapitres de micro-économie. Cela conduit à des difficultés pour concevoir les dispositifs pédagogiques

(d’autant plus quand nous ne disposons plus que d’opportunités réduites de dédoublements de
classe), et nous conduit en limite de compétence, lorsqu’il s’agit de se lancer dans des explications qui

relèvent plus des mathématiques que des S.E.S., par souci de ne pas décrocher les élèves les plus

fragiles en mathématiques.

 Monsieur l’inspecteur, nous espérons que vous serez attentif à ces remontées du terrain, et
nous comptons sur vous pour transmettre ces informations à M. L’Inspecteur Général, doyen des

S.E.S., par la voie hiérarchique.

Veuillez agréer, Monsieur l’inspecteur, l’expression de notre plus haute considération

Signé : les collègues de SES du lycée .